

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34



@Rennes_presse

Vendredi 8 juin 2018

Révision du Plan de déplacements urbains (PDU)

Sept débats publics dans la métropole**Du 12 juin au 10 juillet 2018**

Du lundi 16 avril au mercredi 17 octobre 2018 inclus, Rennes Métropole propose une concertation préalable à l'arrêt du projet de PDU mis en révision pour la période 2019-2030. Les habitants de Rennes Métropole disposent de cinq mois pour donner leur avis sur la question des transports et déplacements à l'échelle des 43 communes de la Métropole.

Afin d'échanger au plus près des habitants, Rennes Métropole propose sept débats publics, dans sept communes, entre le 12 juin et le 10 juillet 2018.

- Mardi 12 juin, à 19 h, à Pont-Péan - espace Beausoleil
- Jeudi 14 juin, à 19 h, à Betton – salle de la Confluence
- Mardi 19 juin, à 19 h, à Cesson-Sévigné – espace citoyen
- Mercredi 27 juin, à 19 h, à Saint-Armel – espace Arzhel
- Jeudi 28 juin, à 19 h, à Mordelles – centre culturel
- Mercredi 4 juillet, à 19 h, à Pacé – grange du Logis
- Mardi 10 juillet, à 19 h, à Bécherel – Maison du Livre

Avec l'ambition que le futur Plan de déplacements urbains de Rennes Métropole prenne en compte les besoins de tous, ces temps d'échanges entre les élus et les habitants ont pour objectif de recueillir les besoins et les attentes des habitants en termes de déplacements et de mobilités, aujourd'hui et demain.

Pratique

- Le PDU est un document réglementaire, obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il fixe l'organisation des mobilités et les programmes d'actions en matière de transports-déplacements des personnes et des marchandises sur un territoire, pour une période de 10 ans. Ce document vise à préparer l'évolution des transports de demain en traitant l'ensemble des modes de déplacements pour satisfaire les besoins en mobilité de toute la population, tout en assurant un équilibre avec l'environnement.
- Rennes Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, dispose d'un PDU approuvé en 2007. Il concerne le périmètre des 43 communes de la Métropole. Le PDU 2007-2017 a été mis en révision et évalué en 2014. Un nouveau PDU 2019-2030 sera approuvé à l'automne 2019.